

## Motion adoptée lors de l'assemblée générale de l'AFFIL du 7 juin 2023

### *Pour une production de logements sociaux ambitieuse en Île-de-France*

**Les bailleurs sociaux et les associations de logement d'insertion et d'hébergement adhérents de l'AFFIL réaffirment la position affichée par le [manifeste commun](#) publié avec l'AORIF et la Fondation Abbé Pierre en mars 2023 « Ne renonçons pas à des objectifs ambitieux de production de logement social en Île-de-France ».**

Dans un contexte de mal logement caractérisé en Ile-de-France (1,3 million de personnes touchées en 2023<sup>1</sup>), avec des délais d'attente pour l'accès au logement social qui ne cessent d'augmenter (seule une demande sur dix est satisfaite chaque année), **le trop faible niveau de production de logement social est particulièrement inquiétant**. Seulement 21 805 agréments ont ainsi été délivrés en 2022.

Face à ce constat, les adhérents de l'AFFIL considèrent que la baisse en 2023 de 20% des objectifs de production de logements sociaux en Île-de-France n'est **pas acceptable** et **en complet décalage avec les besoins réels**. Bien plus, cette faible ambition semble être reprise dans des documents programmatiques en cours de révision, tels que le SRHH ou le SDRIF-E.

L'AFFIL et ses adhérents ont souhaité **alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de maintenir des objectifs ambitieux de production de logements sociaux réellement abordables**. C'est pourquoi l'association a signé le manifeste et voté contre les objectifs présentés<sup>2</sup> lors de la séance plénière du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, le 31 mars 2023, aux côtés d'une majorité de membres de cette instance.

**Les adhérents de l'AFFIL s'inquiètent par ailleurs des effets importants sur la production de logements sociaux en Île-de-France que pourrait avoir l'adoption au sein du SDRIF-E d'une clause de plafonnement de la production des catégories de logements accessibles aux plus modestes dans les communes détenant plus de 30% de PLUS-PLAI**. Si une meilleure répartition du parc social à l'échelle de l'Île-de-France est souhaitable, cela ne doit pas se faire au détriment de la production de logements sociaux.

**Pour répondre collectivement à la crise du logement social et de l'hébergement Île-de-France, l'AFFIL et ses adhérents affirment qu'il est nécessaire de maintenir des objectifs ambitieux et les moyens pour concrétiser ces engagements**. Seule la production en volume suffisant de logements sociaux, dont une part significative de logements très sociaux et de logements accompagnés, permettra de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs de l'Île-de-France, y compris ceux des publics les plus défavorisés.

---

<sup>1</sup> Source : Fondation Abbé Pierre, L'état du mal-logement en 2022, Eclairage régional Île-de-France. [https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2022-10/REML27\\_FAP\\_IDF\\_WEB.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2022-10/REML27_FAP_IDF_WEB.pdf)

<sup>2</sup> 25 235 logements sociaux financés au titre de l'offre nouvelle (FNAP)